



Sorties nocturnes et autres

Par **tallulah**, le **22/05/2012 à 10:34**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement mariée à un homme, et nous sommes sur le point de divorcer, c'est un homme qui se permet très souvent de sortir de jour comme de nuit à des heures pas très communes et qui découche aussi car il va en boîte de nuit ou sort avec ses amis ou voyage avec ceux-ci quand ça lui tape à la tête, bien sur il ne me dit pas ou il part et on ne le revois 24h plus tard ou 30h plus tard.rnJe souhaiterai donc savoir ce qu'il risque en cas de divorce, et si il obtiendra la garde des enfants?rnrnMerci pour votre réponse.rnrnJe vous souhaite une excellente journée.

Par **cocotte1003**, le **22/05/2012 à 11:11**

bonjour, pour obtenir la garde des enfants encore faudrait il qu'il la demande et qui justifie de la possibilité de s'occuper correctement des enfants. Vous allez devoir prendre un avocat pour divorcer et c'est à lui qu'il faudra expliquer (preuve à l'appui) les problèmes "d'instabilité" du pere, cordialement

Par **tallulah**, le **22/05/2012 à 13:16**

Merci beaucoup pour cet éclaircissement!rnCordialement.

Par **stelou82**, le **23/05/2012 à 14:13**

bonjour, je vais vous donner un conseil utile et très sérieux pour être passer par la: avant toute chose faite constater par la police lorsqu'il est absent plus de 24h svp car une chose est sur c est qu un divorce on ne sait jamais comment va reagir l autre et surtout le jaf prenez toute vos precaution avant d entamer la procedure et faite des preuves irrefutable (la police les huissiers ou photocopiez les documents utile pour votre divorce) rnvoila bonne chance